

**DECISION DU MAIRE N°26-041
PORTANT FIXATION DES TARIFS
POUR LA SAISON DES SPECTACLES 2026/2027
DIRECTION DU RAYONNEMENT TERRITORIAL**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2122-23 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 26-038 en date du 30 mars 2026 par lequel le Conseil Municipal a donné au Maire, pendant la durée de son mandat, délégation pour fixer, d'une part, et actualiser dans la limite d'une augmentation annuelle de 3% d'autre part, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU la décision du Maire n° 25-114 portant fixation de tarifs pour l'année 2026, concernant la Direction du Rayonnement Territorial ;

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les tarifs pour la saison des spectacles 2026/2027 proposés par le Forum de Falaise ;

CONSIDERANT que la saison compte 19 spectacles et 37 représentations, et qu'elle débutera le 1^{er} octobre 2026 pour se clôturer le 13 avril 2027 ;

CONSIDERANT que ces tarifs constituent des redevances pour service rendus, liées à l'accès volontaire à un équipement culturel communal, sans caractère fiscal ;

CONSIDERANT que la fixation de ces tarifs entre dans le champ de délégation du Maire tel que prévu par la délibération du Conseil Municipal n° 26-038 ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er}:

La tarification des spectacles proposés par le Forum de Falaise, pour la saison 2026/2027, est fixée comme suit :

Concernant les spectacles : Déjà, George sans S, Cléophène, Atlette 1010 ans, Chemins du Folklore, Médusée, Emma de Normandie, Mermaids, Harold the game, Yom et Ceccaldi :

- **Plein tarif : 13 €**
- **Tarif réduit : 10 €**
- **Tarif « Sortie + Forum » :** Formule non nominative en solo ou à partager en famille, entre amis, voisins, etc. Le prix est de 50 € pour 5 places (5 places à 10 €).
- **Tarif solidaire : 5 €**
- **Collège / Lycée : 5 €** (pour les spectacles « George sans S, Cléophène, Emma de Normandie, Harold the game, Arlette)

Concernant les spectacles : Les Chiens de Navarre, Alexis le Rossignol, Stephen Eicher, Sergi Lopez :

- **Plein tarif : 22 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260518-26-041-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2026
Affichage : 18/05/2026

- **Tarif réduit** : 19 €
- **Tarif solidaire** : 10 €

Concernant les spectacles : Collectif Trépied et le Cri des Minuscules :

- **Tarif unique** : 5 €
- **Maternelle** : 4 € (pour le spectacle « Le Cri des Minuscules »)
- **Elémentaire** : 4 € (pour le spectacle « Trépied »)

Concernant les spectacles : Bruital Compagnie et Escale :

- **Offerts**

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 07 mai 2026.

Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY



TRANSMISE A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE LE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20260518-26-041-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2026
Affichage : 18/05/2026